



**WEBINAIRE GRATUIT**

**PROTÉGEZ VOS CULTURES  
PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ!**

## QUESTIONS ET RÉPONSES WEBINAIRE 4 AVRIL 2019

Voici les questions reçues pendant le webinaire du 4 avril dernier. Vous trouverez ici-bas les réponses des conférenciers invités pour chacune d'elles. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions afin de partager avec tous.

### QUESTION

Il y a des délais de rentrée dans le champ pour diminuer les risques d'expositions, mais quand est-il de l'odeur qui plane autour du champ pour les voisins, les voitures? Y a-t-il des risques associés à l'odeur dans l'air ambiant autour du champ traité?

### RÉPONSE

Pour de rares pesticides, il existe des seuils olfactifs qui indiquent une concentration à risque lorsque des odeurs sont perçues. Cependant, de façon générale, les odeurs perçues ne sont pas indicatives d'un risque toxicologique. Parfois, les odeurs perçues peuvent même provenir d'un des ingrédients non toxiques du produit commercial. Il va de soi que lorsqu'il y a une dérive du produit utilisé, l'odeur prononcée peut être une indication de la présence du pesticide à proximité, mais pas nécessairement d'un risque associé. Tout dépend de la toxicité du produit et non de l'odeur.

### QUESTION

Qui vend les bons gants en nitrile au Québec

### RÉPONSE

Les détaillants d'équipements de protection personnelle devraient être en mesure de répondre à vos besoins, une recherche sur Internet permet de localiser les plus près de chez soi. Il y a aussi la possibilité de participer chaque année aux salons « Le Grand rendez-vous santé et sécurité du travail » de Québec et Montréal. Voir : <http://www.grandrendezvous.com/index.php> (conférences et exposants)

### **QUESTION**

Les animaux de compagnie peuvent-ils contaminer notre maison suite à des pulvérisations ?

### **RÉPONSE**

Plusieurs études ont effectivement démontré que les animaux de compagnies pouvaient être responsables d'une certaine contamination des habitations. C'est pourquoi il est souvent recommandé de ne pas laisser les animaux domestiques en liberté lorsqu'on est au courant d'une application de pesticides. Certaines caractéristiques de l'habitation peuvent augmenter le risque de contamination. Par exemple, la présence de tapis risque d'accumuler les pesticides si l'exposition des animaux domestiques est fréquente. Il va de soi que le nettoyage domestique aura comme conséquence de réduire ces accumulations.

Si un animal de compagnie a été exposé à des pesticides, il pourrait y avoir des risques pour sa santé. Le faire voir par un vétérinaire.

### **QUESTION**

Est-ce que les arrosages par hélicoptère sont plus dangereux que ceux pratiqués directement par les pulvérisateurs attachés à un tracteur ? Existe-t-il des études à ce sujet ?

### **RÉPONSE**

Effectivement, les applications aériennes favorisent une plus grande dérive des pesticides et peuvent augmenter les expositions tant des producteurs, leur famille et leur entourage. C'est pourquoi ces applications devraient toujours être faites dans le respect de conditions d'application optimales (vent de faible intensité, buses favorisant la production de grosses gouttelettes, considération des courants ascendants, etc.). Par ailleurs, des mesures devraient toujours être prises pour informer les personnes habitant à proximité des champs traités de la date et de l'heure prévue des applications.

Les risques des arrosages aériens sont évalués lors de l'homologation. Certains pesticides ne peuvent pas être appliqués par voie aérienne. Lorsque l'application aérienne est prévue sur l'étiquette d'un pesticide, le mode d'emploi, les précautions et les mises en garde sont spécifiques à ce type d'application afin que le risque pour la santé et l'environnement demeurent acceptables, de la même façon que pour les applications terrestres. Toutes les indications à l'étiquette doivent être respectées rigoureusement.

Les fabricants de produits doivent fournir des études sur le risque environnemental et sur la santé humaine pour les applications aériennes. Si le mode d'emploi ne permet pas de réduire le risque à un niveau acceptable, ce type d'application ne sera pas autorisé lors de l'homologation.

### **QUESTION**

À quelle fréquence doit-on nettoyer l'équipement de protection individuelle ? Et le tracteur ? Et la cabine ?

### **RÉPONSE**

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle et la partie extérieure du tracteur, ils devraient être nettoyés à chaque utilisation, car ils représentent une source d'exposition importante lorsqu'ils sont contaminés. Pour ce qui est des cabines, la réponse est moins simple, car tout dépend des conditions d'utilisation. Par exemple, si le pourtour des vitres n'est pas étanche et que des vêtements contaminés ont été utilisés à l'intérieur, il faudra nettoyer la cabine à des fréquences rapprochées. Idéalement, et bien que la valeur n'ait pas été validée par une étude scientifique, un nettoyage minimal devrait être effectué toutes les semaines où le tracteur a été utilisé pour des applications de pesticides.

### **QUESTION**

Existe-t-il un règlement sur la disposition des contenants vides ? Est-ce obligatoire de le retourner au fournisseur qui lui peut le retourner à AgriRECUP. Ou bien, rincé trois fois, percé et mis aux ordures c'est OK ?

### **RÉPONSE**

L'étiquette du pesticide mentionne toujours la façon de disposer des contenants vides. Le MELCC décrit ici comment gérer les contenants vides :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/dechets/index.htm>

Une façon simple de se départir des contenants vides de pesticides est de participer au programme d'AgriRECUP qui permet de gérer les plastiques agricoles et autres déchets inorganiques des fermes du Canada. Ce programme a lieu 1 fois tous les 3 ans dans chaque province. La prochaine collecte pour le Québec aura lieu à l'automne 2020. Voir :

<https://agrireкуп.ca/materials/pesticides-et-medicaments-pour-betail-non-desires-ou-perimes/#toggle-id-1>

### **QUESTION**

La population urbaine en générale croit qu'il n'y a pas de pesticide utilisé en régie biologique. Étant donné qu'en général les pesticides en régie bio sont moins efficaces que ceux en régie conventionnelle, et certains sont quand même assez toxiques, comme le cuivre, y aurait-il possiblement plus de risque en régie bio, car il faut en appliquer beaucoup plus ?

### **RÉPONSE**

Il y a bien sûr des pesticides utilisés en régie biologique, mais habituellement ceux-ci sont considérés à faible impact. Pour la plupart du temps, il s'agit de biopesticides pour lesquels aucune toxicité importante n'a été déterminée. Les producteurs en régie biologique doivent

habituellement se soumettre à des cahiers de charges qui visent, entre autres, à réduire les risques sanitaires et environnementaux. Par ailleurs, il a clairement été démontré par plusieurs études que les consommateurs de produits biologiques avaient beaucoup moins de métabolites de pesticides dans leurs urines que les consommateurs de produits en régie conventionnelle. Ceci dit, qu'ils soient utilisés en régie biologique ou non, tous les pesticides doivent être utilisés selon les prescriptions de l'étiquette qui devraient en théorie tenir compte des risques pour la santé et l'environnement.

### **QUESTION**

Avons-nous accès à une liste des pesticides "organophosphorés"?

### **RÉPONSE**

La catégorie des organophosphorés contient de nombreux produits dont voici les principaux:

- Chlorpyrifos
- Diazinon
- Malathion
- Méthamidophos
- Parathion
- Azymphos-méthyl
- Acéphate
- Diméthoate
- Bromophos
- Chlorfenvinphos
- Deméthion-S-méthyle
- Dichlorvos
- Diméfos
- Disulfoton
- Éthyle-parathion
- Fensulfothion
- Fenthion
- Fonofos
- Phosmet
- Pirimifos-éthyle
- Pirimifos-méthyle
- Téméfos
- trichlorphon

Sur le site de l'IRAC (Insecticide Resistance Action Committee), la liste des matières actives est répertoriée par groupe chimique. Le site est en anglais et toutes les matières actives ne sont pas forcément homologuées au Canada. On y retrouve quand même la liste des organophosphorés (*Organophosphates*) <https://www.irc-online.org/modes-of-action/>

## **QUESTION**

A-t-on fait des études par rapport à la concentration de pesticide dans les fruits, légumes, céréales, etc. ...consommés par les consommateurs? Existe-t-il, par rapport aux fruits et légumes importés, un suivi pour s'assurer de la conformité des pesticides acceptée au Québec?

## **RÉPONSE**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments évalue annuellement les résidus de pesticides dans les aliments consommés par les consommateurs et ce, tant pour les produits domestiques qu'importés. Bien que des pesticides soient très souvent présents dans les aliments, les concentrations mesurées respectent habituellement les normes. Le MAPAQ a aussi un programme de surveillance des résidus de pesticides dans les fruits et légumes domestiques et importés. Selon leur dernier rapport, environ 40 % des fruits et légumes domestiques et importés contiennent des résidus d'un ou plusieurs pesticides. Tout comme les données fédérales, les données québécoises indiquent un très haut degré de conformité aux normes. Celui-ci est cependant légèrement plus élevé pour les produits importés. Il demeure cependant de nombreuses incertitudes en ce qui concerne les risques réels des résidus de pesticides dans les aliments. Par exemple, les risques en lien avec les mélanges de pesticides, les effets endocriniens ou neurologiques ou la survenue de cancers pour certains types de cancers souvent identifiés comme positifs dans les études sur les pesticides. Ces incertitudes justifient de continuer à essayer de réduire les résidus dans les aliments.

## **QUESTION**

Pour quelle raison qu'en 2019 on vend encore, dans certains centres-jardin, du Round-up, sachant que le produit est néfaste?

## **RÉPONSE**

S'il se vend encore de ces produits sur le marché domestique, c'est que le risque potentiel du Roundup n'est pas reconnu par les instances responsables de l'homologation. Il faut savoir que les organisations comme le Centre de recherche sur le cancer (CIRC) ont déterminé un risque cancérigène du glyphosate et du Roundup à partir d'études universitaires indépendantes alors que les responsables de l'homologation l'ont fait à partir des données de l'industrie. Il n'y a donc pas unanimité sur le potentiel de toxicité du glyphosate et des herbicides à base de cet ingrédient actif. La question de l'utilisation des données indépendantes pour évaluer les risques des pesticides se pose toutefois. Par ailleurs, les évaluations récentes publiées dans la littérature scientifique indépendante, notamment des méta-analyses, semblent vouloir confirmer un risque cancérigène du glyphosate et du Roundup, du moins pour les gens les plus exposés, dont les travailleurs agricoles. Voici le lien de Santé Canada pour les questions fréquemment posées au sujet de la réévaluation du glyphosate, principe actif du RoundUp.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/fiches-renseignements-autres-ressources/demande-examen-special-herbicides-contenant-glyphosate-amines-suif-polyethoxyeles/questions-frequeemment-posees.html>

Au Québec, le Code de gestion des pesticides du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques réglemente la vente au détail des pesticides, dont les pesticides pour usage domestique.

Notez que tous les documents et la vidéo sont disponibles sur le blogue de la formation ici :

<https://www.agrireseau.net/blogue/99110/protegez-vos-cultures-protegez-votre-sante-%E2%80%93-formation?page=2>.